

11 MAI 2011

ARRIVÉE

Enquête Publique

DOULEVANT Le CHATEAU = Société EUROFENCE SAS

Je soussigné, **BONFILS Pierre**, domicilié 48 rue Cuvier à **CHAUMONT 52000**, désigné en qualité de **Commissaire-Enquêteur** par **Monsieur le Greffier en Chef** du **Tribunal Administratif** de **CHALONS** en Champagne, en date du 15 février 2011, n° E11000036/51, déclare m'être rendu en personne à la Mairie de **DOULEVANT-le-Château**, le :

- **Lundi 4 avril** de 9h à 12h
- **Mardi 12 avril** de 14h à 17h
- **Mercredi 20 avril** de 10h à 13h
- **Samedi 30 avril** de 9h à 12h

Pour y recevoir les observations du public sur la demande présentée par **M. Gilles SCHNEIDER**, Directeur général de la société **EUROFENCE SAS**, qui sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation de son unité de fabrication de clôtures métalliques sur le territoire de la commune.

La procédure réglementaire a été respectée :

- le **dossier** et le **registre d'enquête publique** (paraphé par mes soins) ont été déposés en mairie pendant les 30 jours de l'enquête (remarque : j'avais reçu un dossier complet du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne)
- L'**avis** faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été affiché sur le panneau de la mairie. Il est paru dans les deux journaux de la Haute-Marne le 12/03/2011.

Avant la permanence et après étude du dossier, je me suis rendu à Doulevant pour visiter l'usine. Accompagné de **M. COLLOT Rémy**, Responsable Assurance Qualité et Environnement, j'ai suivi les différentes opérations jusqu'à la sortie des clôtures métalliques depuis la réception des fils et des rouleaux d'acier. J'ai constaté que toutes les opérations (découpe, dressage, sondage, plieuse, peintures) étaient réalisées dans des **conditions correctes** tant en ce qui concerne les conditions de travail (grande propreté de l'usine) que le bruit, l'eau, l'air...

L'emprise foncière ne subit pas de modification, seule l'extension des activités de revêtement de surface est envisagée. Le débit de l'eau est en nette augmentation (de 13m³/jour à 60m³/jour) mais les procédés industriels permettent un **rejet de qualité** dans les eaux de la Blaise. Les déchets (métalliques, peinture, eaux, huiles...) sont récupérés dans de bonnes conditions.

Les **multiples activités** ne présentent pas d'enjeu pour la santé humaine. Le stockage des palettes en bois pourrait présenter un danger : les moyens de lutte contre l'incendie ont été **initiés** auprès du personnel.

Eurofence compte 100 personnes et figure dans le trio de tête de la clôture industrielle, plus de 10 000 tonnes d'acier sont transformées en clôtures, portails et équipements sportifs. La visite fut fort agréable menée par un responsable répondant à toutes les questions.

Eurofence fut **leader** en matière de clôtures d'autoroute et de TGV et la société s'est orientée vers des **clôtures de haute sécurité** et vers des portails de grandes dimensions. La production représente 80% du chiffre d'affaires de la société.

Le dossier est constitué en application du **code de l'environnement** et a été mis à jour pour mettre de nouvelles rubriques de la nomenclature des installations classées soumises à autorisation d'exploiter. L'usine compte **3 grands secteurs** de fabrication :

- fabrication de panneaux grillagés et de poteaux
- atelier débit et atelier serrurerie
- traitement de surface et peinture des éléments

L'entreprise foncière n'a pas subi de modifications depuis l'enquête de 1994. Seule **l'extension des activités** de revêtement des surfaces des grillages est envisagée, ce qui augmente les **débits d'effluents liquides** rejetés dans la Blaise (60 m³/jour pour 13 m³/jour en 1994).

Il en est de même pour la quantité de peintures à base de résines organiques passant de 450 kg/jour à 3750 kg/jour.

Les **eaux** sont traitées par une station physico-chimique et dirigées vers la rivière avec un objectif de qualité (la Blaise est une rivière de 1^{ère} catégorie contenant des truites en abondance). Les **eaux sanitaires** du site seront raccordées à la nouvelle station d'épuration de la commune. Un nouveau **séparateur d'hydrocarbures** traitera les eaux pluviales.

L'analyse de l'air ne montre pas de dépassements réglementaires, la colonne du lavage des effluents de traitements de surface sera rehaussée.

Les **nuisances sonores** sont limitées, la première habitation se situant à 40m. Un aménagement d'horaires est prévu ainsi qu'un capotage de certaines machines comme la grenailleuse ou la presse.

Les **déchets** (métal, peinture, eaux, huiles, bois) sont stockés et régulièrement éliminés.

L'évaluation des risques sanitaires très limités, l'étude d'impact en général avec les améliorations prévues permet de conclure à une absence d'impact notable sur **l'environnement** et particulièrement sur la **santé** de la population proche et des employés du site.

Lors de mes **4 permanences**, je n'ai reçu **qu'une seule personne** (qui n'a pas désiré donner son nom) qui souhaitait connaître les améliorations envisagées par l'établissement Eurofence car elle se situe à proximité. Elle est repartie **rassurée et satisfaite**.

Page4

A Chaumont le 11 mai 2011
Bonil